

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00142 Numéro SIREN : 510 207 970 Nom ou dénomination : A.N.J. SYSTEME
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 11731

A.N.J. SYSTEME
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 37B Avenue du Général de Gaulle
49360 MAULEVRIER
510 207 970 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 10 octobre,
A 10 h 00,

Monsieur Michel GAUTIER, demeurant 20 Rue des Hardilliers - 79700 ST PIERRE DES
ECHAUBROGNES,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la
société A.N.J. SYSTEME,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

[...]

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2023,
 - Affectation du résultat de l'exercice,
 - Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- [...]
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2023 s'élevant à 31 356,98 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 31 356,98 euros
En totalité au compte « report à nouveau débiteur » en absorption des pertes antérieures.

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 avril 2023 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

[...]

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme
Le Gérant
M. Michel GAUTIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, representing the signature of Michel Gautier.